

I.C.J.

Communiqué No. 59/7  
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press.

To-day, March 17th, 1959, the International Court of Justice held two hearings in the case of the Aerial Incident of July 27th, 1955 (Israel v. Bulgaria).

M. Pierre Cot, Professor agrégé of the French law Faculties, continued to put the case for the Government of Bulgaria.

The presentation of the case will continue at the hearing to be held on March 18th, 1959, at 10.30 a.m.

The Hague, March 17th, 1959.

---

C.I.J.

Communiqué n° 59/7  
(Non officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui mardi 17 mars 1959 deux audiences en l'affaire entre Israël et la Bulgarie relative à l'incident aérien du 27 juillet 1955 (exceptions préliminaires).

M. Pierre Cot, professeur agrégé des Facultés de droit de France a poursuivi l'exposé de la thèse bulgare.

Cet exposé sera poursuivi au cours de l'audience qui s'ouvrira le 18 mars 1959 à 10 h.30.

La Haye, le 17 mars 1959.

---